

De ma fenêtre

Par Aimé Savard 16 février 2010

La burqa des braqueurs



Faut-il ou non faire une loi pour interdire la burqa dans le domaine public ? Depuis quelques mois, cette question suscite, en France, des débats passionnés. Des débats qui véhiculent beaucoup de préjugés en sens contraire, beaucoup d'imprécisions de vocabulaire et de méconnaissance des réalités. Et aussi beaucoup d'arrière-pensées électoralistes de la part des politiques qui y participent. Avant de s'enflammer dans un sens ou dans un autre, il serait bon de savoir précisément de quoi l'on parle et qui cela concerne.

D'abord, qu'est-ce que la burqa ? C'est un vêtement qui couvre intégralement le corps y compris le visage. Même les yeux sont cachés derrière un grillage qui permet de voir sans être vu. Ce vêtement est extrêmement rare en France. Même si l'on peut penser que c'est encore trop, seules quelques centaines de femmes le portent. Plus nombreuses et, semble-t-il en nombre croissant, sont celles qui portent le niqab, voile intégral ne laissant percevoir que les yeux. A ne pas confondre avec le hijab, vêtement qui couvre l'ensemble du corps à l'exception du visage. Seuls, donc, les deux premiers sont des voiles intégraux. Ce sont eux qui posent problème car ils ne permettent pas de voir - et donc de reconnaître - le visage de celles qui les portent.

Quoi qu'en disent certains, le port d'un voile intégral, burqa ou niqab, n'est nullement une prescription coranique. En Egypte où, traditionnellement, la majorité des femmes portent le hijab, voile qui - je le répète - laisse le visage découvert, le cheikh Mohammed Sayyed Tantawi, recteur de l'université Al-Azhar, généralement considérée comme la plus haute autorité de l'islam sunnite, a interdit à ses étudiantes de porter le niqab qui tend à se répandre dans le pays depuis quelques années. Le voile intégral relève de la tradition de certains pays musulmans et en aucun cas de la religion, a-t-il souligné.

C'est ce que m'a confirmé mon ami Slimane Zéghidour, grand reporter à la chaîne

francophone TV5 Monde et bon connaisseur de l'islam¹. « *La burqa, m'a-t-il expliqué est utilisée par les Pachtouns, ethnie présente au Pakistan et dominante en Afghanistan. Les Talibans sont des Pachtouns. La burqa semble être apparue au XIX^e siècle quand les femmes ont commencé à sortir de leur village. En effet, on n'en voit jamais sur les miniatures de l'art moghol indien antérieures à cette époque.*

» *Quant au niqab, il vient des pays du Golfe. Il était porté depuis des temps immémoriaux par les bédouins du désert, hommes ou femmes, peut-être pour se protéger des vents de sable. Il a pris un caractère idéologique au cours du siècle dernier avec le wahabisme, ce mouvement islamique fondamentaliste qui s'est développé en Arabie saoudite avant de se répandre plus ou moins dans d'autres pays musulmans. Ces intégristes ont sacralisé des traditions populaires tribales qui n'ont aucun fondement coranique. D'ailleurs, pendant le pèlerinage à La Mecque, il est interdit aux femmes de cacher leur visage et donc de porter burqa ou niqab.»*

On peut, à ce propos, se poser une question : alors que ce pèlerinage réunit des foules immenses qui en font une manifestation à haut risque, comme on a pu le constater à plusieurs reprises ces dernières années, les autorités saoudiennes n'ont-elles pas édicté cette interdiction par mesure de sécurité ? Cela me fait penser à un fait divers tout récent qui a eu lieu en France. Le 6 février dernier, deux personnes se sont présentées revêtues de burqas, devant la porte d'un bureau de poste d'Athis-Mons, dans l'Essonne. Croyant avoir à faire à deux femmes, un employé a ouvert le sas de l'établissement. Une fois entrées, les deux personnes ont montré leur visage : il s'agissait en fait de deux hommes qui ont braqué employés et clients et qui sont repartis avec 4500 euros.

Une affaire qui devrait faire réfléchir : croiser, dans l'espace public, quelqu'un qui cache son visage, c'est courir un risque. Dissimuler son visage au point de ne pouvoir être reconnu, que ce soit avec une burqa, un niqab, une cagoule ou un masque, peut signifier que l'on a de mauvaises intentions ou que l'on a des raisons de se cacher. C'est aussi un refus de sociabilité, un manque de respect de l'autre. Peut-on légitimement – surtout dans un cadre professionnel - parler à quelqu'un qui vous voit sans qu'on puisse le voir, sans savoir si on connaît cette personne et si, demain, on pourra la reconnaître ? Ajoutons - ce n'est pas le moins grave – que lorsqu'une femme est contrainte par son mari, son entourage familial ou la société dans laquelle elle vit, de cacher ainsi son visage, c'est une atteinte intolérable à sa dignité et donc à ses droits.

Dès lors, la cause est entendue : nul ne devrait être autorisé à dissimuler son visage dans l'espace public. Pour qu'il en soit ainsi, faut-il voter une nouvelle loi ? Des juristes sérieux affirment qu'en France l'arsenal législatif est déjà suffisant pour faire respecter ce principe. S'il en est ainsi, qu'on applique les mesures en vigueur. Si cela ne suffit pas et qu'il faille une nouvelle loi ou un nouveau décret, que le pouvoir

1 On lira toujours avec profit son blog : blogs.tv5.org/deus_ex_machina

législatif et exécutif veille à ne pas assortir l'interdiction de dissimuler son visage de considérations religieuses, mais à la fonder exclusivement sur les exigences du vivre-ensemble.

Car, derrière l'interdiction de la burqa et du niqab – comme en Suisse, derrière celle des minarets – nombreux sont ceux qui cherchent d'abord à s'en prendre à la présence de l'islam dans nos sociétés européennes. Dans un document qu'il vient de publier au nom de l'épiscopat français, Mgr Michel Sentier, évêque de Créteil et président du Conseil pour les relations interreligieuses, met en garde contre une loi qui stigmatiserait de nouveau les croyants musulmans. Les citoyens, souligne-t-il, « *ne doivent pas se laisser envahir par la peur et la théorie du choc des civilisations* ».

La grande majorité des musulmans qui vivent en France souhaite pouvoir pratiquer sa religion et rester fidèle à ses légitimes traditions dans le respect des lois de la République et des principes d'une saine laïcité. Ne prenons pas le risque de la pousser dans les bras des extrémistes. Le voile intégral doit être interdit dans notre pays, comme il l'est d'ailleurs dans de nombreux pays musulmans, non pas parce qu'il serait un symbole religieux mais parce que nul ne doit dissimuler son visage dans l'espace public.